



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

Commission Régionale d'Arbitrage

Aux clubs évoluant au championnat de France par équipes au niveau national, pré-national et régional

A Tomblaine, le 18 juillet 2022

Objet : Obligations des clubs pour la saison 2022-2023

Madame, Monsieur,

Votre club évolue à divers échelons du championnat de France par équipes et pour préparer au mieux cette saison 2022-2023, nous tenions à vous rappeler les diverses obligations qui incombent à **chacune de vos équipes** engagées :

- ❖ **POUR LA NATIONALE 1, 2, 3 (DAMES ET MESSIEURS) :**
 - Désignation par la CRA d'un juge-arbitre neutre dans le cadre des obligations des clubs devant être payé par le club recevant avant le début de la rencontre
 - Mise à disposition sur toutes les rencontres à domicile de 2 arbitres officiels ayant le grade minimum d'Arbitre Régional à l'exception de la Nationale 3 Dames où les arbitres officiels devront avoir le grade minimum d'Arbitre de club

- ❖ **POUR LA PRENATIONALE MASCULINE DE ZONE :**
 - Désignation par la CRA d'un juge-arbitre neutre dans le cadre des obligations des clubs devant être payé par le club recevant avant le début de la rencontre
 - Mise à disposition sur toutes les rencontres à domicile de 2 arbitres officiels non joueurs

- ❖ **POUR LA PRENATIONALE FEMININE DE ZONE :**
 - Juge-arbitrage des rencontres à domicile par un JA1 actif qui ne peut pas être une joueuse de l'équipe

- ❖ **GRAND EST ELITE MESSIEURS :**
 - Désignation par la CRA d'un juge-arbitre neutre dans le cadre des obligations des clubs devant être payé par le club recevant avant le début de la rencontre

- ❖ **GRAND EST 1, GRAND EST 2, GRAND EST 3 MESSIEURS :**
 - Juge-arbitrage des rencontres à domicile par un JA1 actif pouvant être joueur de l'équipe

- ❖ **GRAND EST 4, GRAND EST 5, GRAND EST 6, GRAND EST 7 MESSIEURS :**
 - Juge-arbitrage des rencontres à domicile par n'importe quel licencié désigné par le club recevant



Ligue du Grand Est de Tennis de Table

Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – CS 70001 – 54510 TOMBLAINE
téléphone : 03.83.18.87.87 - adresse mél : contact@lgett.fr - site internet : www.lgett.fr

❖ MISE A DISPOSITION DES JUGES-ARBITRES PAR LES CLUBS POUR DES PRESTATIONS A L'EXTERIEUR :

- 7 prestations à l'extérieur par saison pour chaque équipe engagée au niveau de PRO A, PRO B, nationale 1, 2, 3, pré-nationale de zone masculine, Grand Est Elite
- 7 prestations par saison pour chaque équipe engagée au niveau de la pré-nationale de zone féminine
- 1 prestation à l'extérieur par saison pour chaque équipe engagée au niveau de Grand Est 1, 2 et 3

Par conséquent, nous vous demandons de nous signaler, et ce, au plus tard le 31 août 2022, les éventuelles impossibilités de juge-arbitrage que vous auriez sur la saison en matière de prestations à l'extérieur de votre club soit via le coupon réponse se trouvant à la fin de ce courrier, soit au travers du formulaire en ligne à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/open?id=1Ct0Fy7KTGpeih1Eq44v18FwOBzMDV15TkspFRV8a6Ck>

Nous essaierons dans la mesure du possible de tenir compte de vos desideratas.

Le Président de la CRA
Yohan DECLOMESNIL

Club :

Equipe(s) évoluant au(x) niveau(x) :

Préfère ne pas avoir de prestations à l'extérieur pour les dates du :

.....
.....
.....

Fait à , le / ... /.. ...

Signature :

Coupon à renvoyer à :

Yohan DECLOMESNIL

12 rue du Maréchal Lyautey

57180 TERVILLE

Tél : 06 80 57 29 87

Mél : declomesnil.yohan@neuf.fr

Formulaire : [suivre le lien](#)

Au plus tard le **31 août 2022 pour la phase 1 et le 31 décembre 2022 pour la phase 2**